

L'échange des ratifications a été opéré à Berlin le 10 juin 1885.

Certifié par le secrétaire général du ministère des affaires étrangères,

Bon LAMBERMONT.

162. — 15 JUIN 1885. — Loi concernant les funérailles de M. Charles Rogier (1). (Monit. du 19 juin 1885.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Les funérailles de M. Charles Rogier, ministre d'Etat, membre de la chambre des représentants, ancien membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, seront célébrées aux frais de l'Etat.

ART. 2. La dépense sera couverte par les ressources générales du trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. A. BEERNAERT.)

163. — 15 JUIN 1885. — Arrêté royal portant :

ART. 1^{er}. L'église de Voroux-Goreux est érigée en chapelle ressortissant à la succursale de Velroux. Elle aura pour circonscription le territoire de la commune de Voroux-Goreux.

ART. 2. Un traitement de 600 francs est attaché à cette chapelle à partir du jour du mois qui suivra la date de la publication du présent arrêté.

ART. 3. Le chapelain usera, pour le service du culte, de l'église et de tous les meubles, vases, linges et ornements qui s'y trouvent.

En cas d'insuffisance des ressources de la chapelle, il sera pourvu à l'entretien des dits objets, aux réparations de l'église et aux frais du culte,

(1) Session de 1884-1885.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Annales parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Rapport, discussion et adoption. Séance du 28 mai 1885, p. 1269 et 1273.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport, discussion et adoption. Séance du 9 juin 1885, p. 174-175.

ainsi qu'au logement du chapelain par le conseil communal de Voroux-Goreux. (*Moniteur du 19 juin 1885.*)

164. — 15 JUIN 1885. — Liste des brevets (n^{os} 1574 à 1785) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 2 juillet 1885.)

165. — 16 JUIN 1885. — Arrêtés royaux par lesquels sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold :

MM. Vandezanden (J.-B.-C.-A.), notaire à Anvers ;
Maton (A.), directeur fondateur de la *Revue pratique du Notariat belge* ;

Jonghmans (J.-G.), desservant de la paroisse de Notre-Dame, à Montaigu. (*Monit. du 18 juin 1885.*)

166. — 16 JUIN 1885. — Circulaire ministérielle. — Tramways concédés. (Monit. du 20 juin 1885.)

Monsieur le gouverneur,

Lorsqu'un tramway concédé par application du litt. A, B ou C de la loi du 9 juillet 1875 suit ou traverse des routes de l'Etat, il convient que mon département soit mis en mesure de statuer régulièrement sur les projets d'exécution de ces parties du tramway et qu'une marche uniforme soit adoptée dans les cas de l'espèce.

Je désire que ce soit l'autorité concédante, et non le concessionnaire, qui soumette à l'approbation de mon département les plans d'exécution dont il s'agit.

Ces plans parviendront à mon département en triple expédition et revêtus de deux signatures : 1^o la signature du concessionnaire soumettant les plans à l'approbation de l'autorité concédante ; 2^o la signature de cette autorité, laquelle déclarera approuver les plans en ce qui la concerne, en vertu des pouvoirs qu'elle tient de l'arrêté royal qui aura approuvé la concession, mais sous la réserve de l'approbation ministérielle pour toutes les parties du projet qui touchent aux routes de l'Etat.

Je vous prie, monsieur le gouverneur, de vouloir bien communiquer la présente décision aux autorités, aux administrations et aux fonctionnaires de votre province que la chose concerne et de tenir la main à son exécution

Le ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,

Chevalier DE MOREAU.